Accusé de réception en préfecture
069-216901546-20240315-202403_202413-DE
Reçu le 15/03/2024

COMMUNE DE POLLIONNAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 2024/13

Conseil municipal du mardi 12 mars 2024

Date de convocation du conseil municipal : 8 mars 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 23

Président : Philippe TISSOT, Maire

Secrétaire de séance : Benoit DUVAL

Membres présents à la séance : Philippe TISSOT, André BROTTET, Laetitia JOUSSE, Anne-Marie ROZIER, Benoit DUVAL, Sylvie PERRIER, Marie-Agnès MUGNIER, Patrick MARCHAND, Stéphanie BOURGEOIS, Christine MORIN, Didier COQUARD, Laurence SPAHR, Aurélie GUTIERREZ, Loïc BARBERAT, Eloïse REVOL, Danielle BLATH, Emeric GEHANT, Béatrice DUMORTIER.

Membres excusés : Jean-Pierre GOY donne pouvoir à Sylvie Perrier ; Sébastien BOUCHARD donne pouvoir à Anne-Marie Rozier ; Benjamin METELLY donne pouvoir à Danielle BLATH ; Laurent BEAUPELLET donne pouvoir à Benoit DUVAL ; Aurore TOMA.

Membres absents : -

OBJET : Classement dans le domaine public de parcelles du domaine privé

Monsieur le maire expose au conseil qu'à l'issue des opérations de régularisation et d'alignement réalisées au début du mandat, la commune est désormais propriétaire de nombreuses parcelles situées en bordure de voies publiques lui appartenant, voire sous la voirie communale, mais appartenant encore à son domaine privé.

Il propose au conseil municipal d'achever la régularisation en intégrant ces parcelles au domaine public routier communal, en tant que voirie ou dépendance de la voirie.

Il propose d'y ajouter des parcelles affectées depuis plus ou moins longtemps à du stationnement public, à savoir les parcelles constituant le parking de la médiathèque et sa voie d'accès ainsi que celles constituant le parking situé entre le parc de la mairie et l'avenue Marius Guerpillon.

Les parcelles concernées sont donc les suivantes :

Lieu	**Parcelle**		**Surface (m²)**
Chemin de Mercruy	AD	321	132
Chemin de Chatanay	AD	350	45
Chemin de Chatanay	AD	351	72
Chemin du Labbé	AH	122	105
Chemin de la Mine	AI	261	589
Chemin de la Rivière	AI	270	112
Route de la Croix du ban	AI	284	75
Avenue Marius Guerpillon	AI	289	83
Route de la Croix du ban	AI	331	155
Route de la Croix du ban	AI	332	109
Avenue Notre Dame de Lorette	AI	431	8

Accusé de réception en préfecture
069-216901546-20240315-202403_202413-DE
Reçu le 15/03/2024

Lieu	Parcelle		Surface (m²)
Avenue Notre Dame de Lorette	AI	432	25
Avenue Notre Dame de Lorette	AI	435	26
Avenue Notre Dame de Lorette	AI	435	26
Route de la Croix du ban	AI	554	22
Route de la Croix du ban	AI	558	34
Chemin du Mercier	AI	608	119
Route de la croix du ban	AI	629	35
Route de la croix du ban	AI	652	26
Chemin du Mercier	AI	672	2
Route de la Croix du ban	AI	684	11
Passage des écoles (ex-Fralene)	AI	706	435
Avenue Marius Guerpillon	AI	731	354
Avenue Marius Guerpillon	AI	739	60
Avenue Marius Guerpillon	AI	750	111
Avenue Marius Guerpillon	AI	751	29
Avenue Marius Guerpillon	AI	782	69
Passage des écoles (ex-Campoy)	AI	794	26
Passage des écoles (ex-Campoy)	AI	796	47
Avenue Notre Dame de Lorette	AI	431G	8
Chemin du Labbé	AH	122	105
Chemin des Presles	AK	242	85
Chemin des Presles	AK	244	44
Chemin des Presles	AK	245	31
Chemin des Presles	AK	246	37
Chemin des Presles	AK	247	57
Chemin de la Quinsonnière	AL	293	123
Chemin de la Quinsonnière	AL	304	60
Route de la Croix du ban	AO	283	56
Route de la Croix du ban	AO	285	23
Route de la Croix du ban	AO	287	11
Route de la Croix du ban	AO	290	11
Route de la Croix du ban	AO	291	10
Chemin des Collombières	B	86	80
Chemin Mulet	B	137	27
Route de Grézieu	EI	600	21
Chemin de la Poizatière	EI	625	25
Chemin de la Poizatière	EI	757	16
Chemin de la Poizatière	EI	998	30
Chemin de la Poizatière	EI	999	24
Chemin de la Poizatière	EI	1000	27
Chemin du Labbé	EI	1133	2

Accusé de réception en préfecture
069-216901546-20240315-202403_202413-DE
Reçu le 15/03/2024

Lieu	Parcelle		Surface (m²)
Chemin du Labbé	E1	1134	9
Chemin de la Poizatière	E1	1143	2
Chemin de la Poizatière	E1	1146	1
Le Labbé / la Poizatière	E1	1276	372
Chemin de la Rapaudière	E2	568	156
Chemin de la Rapaudière	E2	685	71
Chemin de la Poizatière	E2	762	138
Chemin du Revay	E2	786	17
Chemin de la Poizatière	E2	888	356
Chemin de la Rapaudière	E2	916	7
Chemin de la Rapaudière	E2	917	101
Chemin de la Rapaudière	E2	1004	54
Chemin de la Rapaudière	E2	1006	46
Chemin de la Rapaudière	E2	1079	29
Chemin de la Rapaudière	E2	1165	39
Chemin de la Rapaudière	E2	1167	11
Chemin de la Rapaudière	E2	1209	90

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-29,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment l'article L.2111-3,

Vu le Code de la Voirie Routière, notamment les articles L.141-1 et L.141-3,

Considérant que la commune est propriétaire de nombreuses parcelles affectées à la voirie ou à ses dépendances et appartenant encore à son domaine privé ;

Considérant que ce classement dans le domaine public routier communal n'entraînera pas d'atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par la voie, et qu'ainsi ce classement est dispensé d'enquête publique ;

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du maire

Après en avoir délibéré

DECIDE de classer les parcelles issues des opérations d'alignement ainsi que les parcelles affectées au stationnement public listées ci-dessus dans le domaine public routier communal, en tant que voirie et dépendances de la voirie.

Voté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Philippe TISSOT
Maire

Certifiée conforme compte tenu de la publication et de la transmission en préfecture le 15 mars 2024